

*Le libre-échange*

On nous parle des grands avantages qui découleront d'une union économique avec les États-Unis. Nous avons un surplus commercial de 20 milliards de dollars par rapport aux États-Unis, alors qu'ils accusent un déficit de 180 milliards. Les arguments économiques sont simplement sans valeur.

Toutefois, nous avons entendu parler durant les audiences du comité de pertes d'emplois. Les témoins qui ont comparu au nom de sociétés d'informatique et de petites entreprises de technicité de pointe au Canada ont affirmé que nous avions déjà perdu 100 000 emplois et que nous en perdions 200 000 autres parce que les règlements actuels exigeant que le traitement des données soit effectué au Canada seront abolis. Comme le disait un témoin: «A titre d'homme d'affaires je n'en souffrirai pas. J'irai simplement à St. Louis ou à Minneapolis.» Par contre, les travailleurs qui resteront en arrière seront en chômage.

● (1220)

Que dire de la transformation des produits alimentaires? J'ai été étonné que la ministre du Commerce extérieur n'ait soufflé mot de l'industrie la plus importante au Canada. Elle compte plus de travailleurs que n'importe quelle autre industrie, soit près de 300 000. Cette industrie a comparu devant le comité et a déclaré que l'accord posait un problème pour le gouvernement. Si cet accord supprime les droits de douane sur les produits pré-emballés et congelés, la valeur des denrées utilisées par les Américains sera moindre, car ils peuvent obtenir leurs poulets de la Georgie et leurs légumes de la Californie. Ils réussiront à vendre moins cher que nous, ce qui signifie que nous devons fermer nos entreprises et abandonner les affaires, à moins que nous ne renoncions à la gestion de l'offre. On a dit au gouvernement qu'il avait un choix, soit de se débarrasser de la gestion de l'offre, soit de détruire l'industrie en question.

Selon moi, il s'agit d'un dilemme fondamental auquel un gouvernement voudrait peut-être faire face étant donné que l'industrie agro-alimentaire est le plus gros employeur au Canada. Cependant, le gouvernement y a-t-il fait face? Non. A-t-on prévu quoi que ce soit dans le texte final de l'accord, afin de résoudre le problème en question? Pas du tout, car nous ne pouvons le résoudre. Ce que le gouvernement refuse de reconnaître, c'est que pour assurer la stabilité et l'autosuffisance de l'industrie agro-alimentaire, il faut conserver certaines règles. Il s'agit parfois de maintenir certains droits. On doit avoir une façon de s'assurer que les produits de nos agriculteurs seront achetés, que les prix seront stables et que les usines de conditionnement traiteront nos produits.

Cette industrie est maintenant doublement en danger. On retrouve dans l'accord définitif qui va être signé le 2 janvier une lacune fort importante, une question sans réponse de la part du gouvernement, et cela aura des répercussions sur une industrie fondamentale du pays, l'industrie agro-alimentaire. On pourrait s'attendre à ce que le gouvernement fasse au moins un geste pour remédier à la situation, mais il fait totalement fi du problème. Il ne veut même pas en parler. Il prétend qu'il n'existe pas. Le gouvernement prend ses rêves pour la réalité et il s'imagine qu'il suffit de ne pas penser à une chose

donnée pour qu'elle n'existe pas. Il croit qu'il suffit de le souhaiter pour qu'un problème disparaisse. Il imite en cela le premier ministre de la Colombie-Britannique, qui se complait dans le rêve. C'est une maladie contagieuse.

Le fait est que les avantages économiques que le gouvernement a promis ne peuvent absolument pas être démontrés. Ce qui est évident, par contre, c'est que de nombreux secteurs essentiels de notre économie seront durement touchés. Tous les membres du comité ont affirmé que le gouvernement devrait au moins parler d'un vaste programme d'adaptation. Il s'agit là d'une recommandation de la commission Macdonald. Or, son rapport est la Bible sur laquelle le gouvernement ne cesse de baser l'accord de libre-échange. Pourtant, cette commission a déclaré clairement qu'on devrait mettre en oeuvre un vaste programme de plusieurs milliards de dollars en ce qui a trait à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre. Selon la commission, cela devait être prévu dans l'accord. Est-ce le cas? Absolument pas, car le gouvernement n'a aucune intention de mettre en oeuvre un programme du genre.

Je ne sais pas trop qui croire, le ministre des Finances, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) ou le premier ministre. Ils tiennent tous des propos contradictoires. Le ministre des Finances tient les cordons de la bourse et il rejette l'idée en question, en prétendant qu'on se servira simplement de nos programmes actuels. Tout cela est bien beau, mais c'est oublier que les programmes actuels font l'objet de coupes sombres. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a réduit les budgets de plusieurs centaines de millions de dollars depuis deux ou trois ans. Les crédits sont déjà insuffisants pour régler les problèmes actuels, mais le gouvernement entend résoudre tous les nouveaux problèmes qui surgiront avec un budget réduit. C'est là un autre exemple de la façon de calculer des conservateurs.

Passons maintenant à l'autre grand avantage dont le gouvernement a parlé. Que disait donc le premier ministre dans son fameux discours prononcé à New York, le discours dans lequel il ne mâchait pas ses mots à l'intention des gens d'affaires américains? Il disait que si nous voulions conclure un tel accord, c'était pour obtenir une exemption aux lois commerciales des États-Unis, pour mettre fin au harcèlement, pour faire en sorte d'épargner ces problèmes aux Canadiens en particulier. La Commission Macdonald, c'est-à-dire la Bible, disait la même chose, à savoir que le problème fondamental, c'est que la loi commerciale des États-Unis est inéquitable et qu'il faut faire quelque chose à ce sujet.

Nous en arrivons donc au point central de l'accord, le mécanisme exécutoire et binational de règlement des différends qui n'est en fait qu'un simple mécanisme d'appel, bien que le premier ministre se soit bien gardé de le dire dans son allocution. L'ensemble de la législation commerciale des États-Unis demeure en vigueur et l'industrie américaine continuera d'avoir le droit de présenter des requêtes à la Commission du commerce, au département du commerce, dans le but d'obtenir des décisions. Les industriels canadiens seront encore obligés de retenir à prix d'or les services d'avocats de Washington. Ils devront encore se défendre contre chacune de ces requêtes. Ils continueront de subir le harcèlement qui existait auparavant. La seule chose qui est changée dans l'accord initial, c'est que l'on nous a dit que le Tribunal international du commerce de